

Rapport d'activité

Congrès Départemental CDPE 06

Samedi 25 mars 2006- Carros

SOMMAIRE

1. Présentation de notre organisation	3
2. Vie de la Fédération	4
3. Bilan de la rentrée 2005-2006	8
4. Action dans le 1°degré	8
5. Action dans le second degré	13
6. Action ZEP	18
7. Action AIS.....	19
8. Déclarations	22
9. Actions et rentrée 2006.....	25
10. Conclusion	27

1. Présentation de notre organisation

⇒ Nombre de conseils locaux

⇒ Nombre d'adhérents :

2004-2005 : 2698 (au 30.07.2005)

2005-2006 : 1918 (au 22.02.2006)

(1763 cotisations normales et 155 de soutien)

LES CONSEILS LOCAUX DU CDPE DES ALPES-MARITIMES						
à jour au 22-02-2006 date de clôture des mandats						
Nombre d'adhésions par Conseil Local	1ER DEGRE		2ND DEGRE			
	MATERNELLES-PRIMAIRES		COLLEGES		LYCEES	
	NICE	HORS NICE	NICE	HORS NICE	NICE	HORS NICE
- de 10	17	15	4	8	1	3
[10; 20]	12	13	8	13		4
Plus 20	1	4	1	8		2
Plus 30				2	3	1
Plus 40				2		
Plus 50					1	1
TOTAL CL	30	32	13	33	5	11
TOTAL GENERAL						124

⇒ Représentativité dans les instances de l'éducation nationale et autres

COMMISSIONS	Tit.	Sup.
CDEN Conseil Départemental de l'Education Nationale	6	6
CAEN Conseil Académique de l'Education Nationale	2	2
CAEN de l'enseignement Agricole	1	
CREA Comité Régional de l'enseignement Agricole	1	1
CAVL Conseil Académique de la Vie Lycéenne	1	1
C.A.A.C.E.P Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public	1	1
CDES Commission Départementale de l'Education Spéciale	1	2
CCSD Commission de Circonscription Second Degré	1	2
Commission Départementale de la Sécurité Routière	1	1
COPEC Commission d'accès à la Citoyenneté	1	1
Comité Départemental Consultatif des personnes Handicapées "HANDI SCOL"	2	
Communauté d'Agglomérations du Moyen Pays	2	
Commission Consultative pour les services Publics Locaux	1	1
Conseil Régional de l'UNSS	1	1
CRDP Centre Régional de Documentation Pédagogique	1	1
Conseil Académique des Langues Régionales	1	1
Commission Académique d'Appel Disciplinaire	1	1
Conseil de Discipline Départemental	1	1
Comité Technique Régional de l'ONISEP	1	1
COTOREP Commission Technique Orientation et Reclassement Professionnel	1	
JPA Jeunesse au Plein Air	1	
Commission d'attribution des Bourses au Mérite	3	
Commission d'appel	60	

2. Vie de la Fédération

⇒ Résultats des élections de parents d'élèves 2005/2006 dans le 1° degré

LISTES	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Evolution entre 2004-2005 et 2005-2006
Listes de parents	30,18%	36,58%	37,49%	36,19%	31,73%	-4,46%
F.C.P.E.	29,10%	28,95%	27,86%	27,60%	29,89%	2,29%
Associations locales	22,90%	21,14%	21,28%	21,17%	20,05%	-1,12%
Listes d'union	7,24%	1,71%	3,92%	4,36%	7,65%	3,29%
P.E.E.P.	4,84%	4,50%	3,67%	3,92%	3,05%	-0,87%
F.I.P.E.	0,70%	1,19%	1,42%	0,87%	2,03%	1,16%
U.N.A.A.P.E.	2,33%	0,86%	0,89%	0,80%	0,67%	-0,13%
F.N.A.P.E.	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%	0,16%
Total	97,29%	94,93%	96,33%	94,91%	95,23%	
Taux de réponse	74,11%	72,57%	74,32%	83,36%	82,13%	

⇒ Résultats des élections 2005/2006 dans le second degré

TABLEAU COMPARATIF DES ELECTIONS DES PARENTS D'ELÈVES
Second degré

	année scolaire 2002-2003	année scolaire 2003-2004	année scolaire 2004-2005	année scolaire 2005-2006	Comparatif 2004-2005 et 2005-2006
F.C.P.E.	54,27%	55,57%	55,00%	54,17%	- 0,83 %
P.E.E.P.	22,97%	19,58%	18,13%	15,98%	-2,15%
F.N.A.P.E.	1,43%	1,09%	1,40%	0,64%	- 0,76%
U.N.A.A.P.E.	0,98%	1,61%	2,22%	2,01%	- 0,21%
F.I.P.E.	5,44%	6,59%	7,58%	10,35%	+ 2,92%
Associations locales	11,21%	12,43%	13,49%	13,90%	+ 0,41 %
Parents non constitués en associations	2,55%	1,93%	0,90%	1,06%	+ 0,16 %
Listes d'union	0,83%	1,09%	1,29%	1,89%	+ 0,60 %
TOTAL	100%	100%	100%	100%	

⇒ Participation aux différentes formations :

FORMATIONS des adhérents de notre département en 2005

Nombre de participants

17/01/2005 : Formation des Présidents (ouest)	5
6/10/2005 : Formation des Elus au conseil d'école	9
6/10/2005 : Formation des Elus au conseil d'administration	3
13/10/2005 : Formation des Elus au conseil d'école	11
13/10/2005 : Formation Elus au conseil d'administration	11
19/10/2005 : Formation Présidents second degré	18
19/10/2005 : Formation des Présidents premier degré	17
15/11/2005 : Formation AIS (loi, maison handicap, situation dans les Alpes-Maritimes)	6
05/12/2005 : Formation des Trésoriers	11

FORMATIONS NATIONALES 2005

Année 2005/2006	Intitulés formations et Jrs Thématiques	Nom des administrateurs
17 septembre	Stage Encart départemental	M. Hovnanian
17 septembre	Stage Encart départemental	C. Lacroix
24/25 septembre	Stage médias niveau 1	F. Revest
9 octobre	Stage animation d'un CDPE (session 1)	C.Carrié
9 octobre	Stage animation d'un CDPE (session 1)	M. Hovnanian
9 octobre	Gestion des associations : initiation	F. Martel
22/23 octobre	Média niveau 2b	D. Brun (<i>absent, motif inconnu</i>) – F.Revest
26/27 novembre	Colloque Innovation Pédagogique	A. Gaucher - M. Leclerc
26/27 novembre	Colloque Innovation Pédagogique	C.Lacroix – M. Hovnanian
3/4 décembre	Nouveaux administrateurs session 1 (annulée cause intempéries)	T. Legros – F. Martel
7/8 janvier 2006	Animation d'un CDPE (accès refusé par le secrétaire national)	C. Carrié – M. Hovnanian

⇒ COMMUNICATION :

SITE DU CDPE 06

Le nouveau site de la FCPE 06, créé après le congrès du 25 juin 2005, répondant ainsi à la demande des congressistes, contient à ce jour 140 pages d'informations à caractère institutionnel, juridique ; il rend compte de l'actualité du monde de l'enseignement, des actions entreprises par les membres du conseil d'administration et des conseils locaux : [il est la vitrine des activités de la FCPE 06.](#)

Mis à jour régulièrement, le contenu du site évolue sans cesse ; s'il n'est certes pas encore complet, il ne se veut pas non plus exhaustif eu égard à l'ensemble de l'institution "Éducation nationale" mais a vocation de fournir l'information utile aux parents d'élèves.

Statistiques des visites sur notre site : www.fcpe06.org

◆ En 2005

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Total	464	592	4 006

◆ En 2006

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Total	850	1 144	4 356

FCPE I NFOS

◆ Année scolaire 2005-2006

- n°90 - janvier 2006
- n°89 - novembre 2005
- n°88 - septembre 2005
- n°87 - septembre 2005
- n°86 - juillet 2005

PRÉSENCE PARENTS : Encart Départemental

◆ Année scolaire 2005-2006

- n°90 - janvier 2006 non diffusé par la Revue des Parents
- n°89 - décembre 2005
- n° 88 - novembre 2005
- n°87 - septembre 2005

⇒ Conseil d'administration (*administrateurs répartis par secteurs*) :

Conseils d'Administration = 6 (dont 2 pendant les vacances estivales)			Présents	Absents	Excusés
1 - ANTIBES - VALBONNE					
ANSALDO Blanche	Antibes		6		
ADAMINI Bruno	Antibes		2		4
MATHURIN Catherine	Antibes		3		3
METRO Marie Thérèse	Antibes		3		3
2 - CAGNES - ST LAURENT					
REVEST Françoise	Cagnes sur mer	démission	0	3	2
MACCARIO Frédéric	Cagnes sur mer	démission	0	6	0
RENARD Stéphanie	Cagnes sur mer		4		2
BRIAND Philippe	La Colle/Loup		1	4	1
3 - CANNES					
GAUCHER André	La Roquette/Siagne		6		
GARNERONE Philippe	Le Cannet		6		
LECLERC Martine	Mandelieu		5		1
MARCOUL-BRUNE Anne	Cannes		1	4	1
4 - GRASSE					
GARRATINI Geneviève	Mougins	démission		1	5
DEMARS Hélène	Grasse	démission	0	0	1
VIEL Yan	Mouans-Sartoux		5		1
5 - VALLEE VAR CARROS					
FENOGLIO Geneviève	Carros		6		
CHEVALLIER Michel			6		
6 - NICE EST-3 VALLEES					
LALUE Yves (Paillon)	Peille/Drap-Paillon		5		1
CARRIE Chantal (Paillon)	La Trinité - Contes		6		
BONNEVAL Thierry	Blausasc - Contes		2	4	
MALOUANE Mahjoub	Nice l'Ariane		5		1
BRUNO Yvette	Nice l'Ariane	Démission	0	0	0
7 - NICE OUEST-CARROS					
LEGROS Thierry	Nice		6		
ZOUBIR Mostafa	Nice		3	1	2
LACROIX Céline	Nice collines		6		
HOVNANIAN Muriel	Nice		6		
BRUN Daniel	Nice			4	2
8 - NICE CENTRE					
CHAILLAN Catherine	Nice		6		
BEN AOUISSI Naïma	Nice		1	2	3
MARTEL Florence	Nice		6		
LECUONA Yveline	Nice		5		1
BACONNIN Maurice	Nice		2	1	3
CAILLIER Daniel	Nice		6		

Nous profitons de ce congrès pour rappeler que la vie de la fédération ne passe pas uniquement par les administrateurs départementaux, qui ne sont que des **animateurs du CDPE**, mais bien par tous les adhérents et responsables des conseils locaux qui en sont le moteur. En effet, c'est grâce à votre dynamisme, à votre participation aux différentes actions de la FCPE départementale, grâce à votre persévérance pour motiver les parents afin qu'ils adhèrent, que le département bénéficie des moyens qui lui permettent de mener des actions efficaces sur le plan départemental, sur le plan national, visant toujours à l'amélioration de l'avenir éducatif de nos enfants. Et, toujours dans ce but nous tenons à souligner que l'essentiel de notre relation CDPE et conseils locaux tient dans la rapidité de la communication des informations et des adhésions.

Nous remercions tous les adhérents, les responsables locaux, les élus aux conseils d'école et d'administration, les administrateurs et les représentants des commissions pour leur travail de militants qui contribue et continue à faire de la FCPE la première Fédération du Département.

Il faut dire, que si nous sommes la première Fédération c'est parce que tout au long de l'année nous combattons pour une école toujours plus **ÉGALITAIRE, JUSTE, GRATUITE, LAIQUE, SOLIDAIRE**, pour que l'école de demain reste un **SERVICE PUBLIC NON MARCHAND**, pour que **l'ENFANT RESTE AU CENTRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF**.

Le FCPE doit être sur tous les fronts, nos actions et propositions doivent viser à :

- ⇒ Améliorer les conditions de vie des enfants,
- ⇒ Riposter pour endiguer les suppressions de postes et les fermetures de classes et de sections
- ⇒ Dénoncer les restrictions budgétaires
- ⇒ Refuser les projets politiques (aménagement du territoire, lois, décrets...) qui mettraient en péril nos écoles et l'avenir de nos enfants.
- ⇒ Mettre toujours en avant l'intérêt des enfants
- ⇒ Faire en sorte que les parents gardent une place privilégiée dans la communauté éducative.

Même en étant une force de propositions reconnue, ne nous privons pas d'actions communes avec d'autres partenaires tout en gardant notre identité de parents d'élèves.

3. Bilan de la rentrée 2005-2006

ZERO POSTE POUR L'ACADEMIE DANS LE 1° DEGRE

LE CDEN, Comité Départemental de l'Éducation Nationale s'est tenu le 9 septembre 2005, réunissant, l'Inspecteur d'Académie, des élus locaux, des conseillers régionaux en charge des questions scolaires, des syndicats de l'Éducation Nationale et des représentants de parents d'élèves.

Les questions de l'ordre du jour, intéressant les parents, touchaient aux mesures relatives à l'enseignement du premier degré, c'est-à-dire aux réajustements de rentrée des mesures de carte scolaire.

Cette année, la dotation de 0 poste pour notre académie, rend les « calculs » difficiles : une ouverture de classe entraînant une fermeture par ailleurs !

Tous les Conseils Locaux qui se sont mobilisés dès la rentrée, afin de demander ou de confirmer l'ouverture d'une classe ont été entendus : à Nice, Ronchèse en maternelle, ou J. Macé en élémentaire, par exemple. Mais aussi la maternelle Les Copains à Beausoleil, la maternelle Fontette à Saint Paul,; une classe élémentaire a été ouverte (Dracéa) à Grasse, à Mougins (St martin de Gioue), à Roquestéron (Groupe scolaire du Soleil), à Levens (Saint Roch), à Valbonne (Campouns).

La scolarité des moins de trois ans n'est plus une priorité de nos écoles maternelles ; un « petit » effort est consenti en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) : à Carros, deux ouvertures à l'école Guillonnet, une en maternelle et une en primaire, et plus particulièrement sur les ZEP Bon Voyage et l'Ariane ; des moyens ont été accordés afin de créer des emplois pour l'accueil des enfants de deux ans... à suivre... Des fermetures supplémentaires, dotation nulle oblige, à Nice (maternelle Sainte Hélène), Cannes (Vagliano) et Mandelieu (maternelle Mistral), s'ajoutent aux postes bloqués dès le CDEN de février 2005 et n'ayant pas été maintenus : à Nice (la Lanterne), à St. André de la Roche (Colomas et Musso) à Roquebrune Cap Martin (la Plage) et à Beausoleil (P. Doumer).

A noter enfin que l'école de Pessicart à Nice, a réussi à maintenir sa classe unique.

4. Action dans le 1°degré

MATERNELLE

L'avenir de l'école Maternelle et ses enjeux.

La FCPE affirme que l'école maternelle est un « maillon » essentiel et déterminant dans la scolarité de l'enfant et que de graves inquiétudes pèsent sur son avenir. Les constats actuels montrent qu'elle n'est plus une priorité pour le gouvernement : l'école maternelle servirait « de réservoir de postes » pour l'élémentaire.

À terme, cela peut conduire à sa disparition pure et simple.

L'école maternelle, exception française, est menacée dans son existence même avec les projets européens qui induisent une tentative « de nivellement » par le bas, car elle représente un investissement financier.

A notre sens, l'école ne représente pas seulement un coût financier, mais plutôt un investissement pour l'avenir et cela commence dès l'école maternelle.

L'Ecole ne doit pas s'inscrire dans une logique de rentabilité mais doit demeurer la priorité de la Nation, car elle vise à former les futurs citoyens.

Devant ces tentatives de « démantèlement » de l'école maternelle, la FCPE demande à ce que la maternelle joue pleinement son rôle de détection précoce des difficultés.

Pour cela, il faut :

- Un réseau d'aide EFFECTIF qui puisse intervenir dès la toute petite section
- Une visite médicale SYSTEMATIQUE en grande section (pour le dépistage des problèmes de : vue - audition - trouble du langage),
- Un accompagnement des familles ayant des enfants en difficulté.
- Des assistants sociaux (face à des situations sociales et familiales de plus en plus complexes).

L'école maternelle doit accueillir TOUS les enfants, dès 2 ans quand les parents le souhaitent.

Pour cela, il faut :

- Des locaux adaptés
- Du mobilier adapté,
- Des effectifs réduits par classe (15 dans les classes de tout-petits),
- Une formation des enseignants à la question de l'accueil des tout-petits,
- Une ATSEM par classe.

Action Maternelle

- S'assurer que tous les enfants de 3 ans seront bien inscrits pour la prochaine rentrée
- Que les enfants de moins de 3 ans soient comptabilisés par l'éducation nationale au même titre que les autres
- Exiger que l'effectif moyen se situe entre 25 et 27 enfants par classes et non 30
- Dans les ZEP, les classes de tout-petits ne sont pas assez nombreuses alors que la loi de 1989 préconise leur ouverture.
- Scolariser tous les enfants en situation de scolarisation dans les zones rurales
- Créer des classes maternelles dans les écoles à classe unique, quand le nombre d'enfants est suffisant.

ÉLEMENTAIRE

Rythmes scolaires

La semaine de quatre jours en question chez les adultes.

Mais la vraie question n'est pas de savoir si les adultes sont prêts, mais bien si c'est une bonne chose pour les enfants ?

Il est vrai que c'est bien l'école qui impose ses rythmes aux enfants et aux adultes. Ainsi en va-t-il de l'alternance annuelle des périodes de travail et de vacances, fortement marquée par les congés scolaires. L'économie en dépend et les stations de ski par exemple, comptent sur les 2 fois 15 jours de vacances pour remplir leurs hôtels. La France au mois d'août est aussi massivement au bord de la mer.

Le rythme quotidien est également affecté, ou plutôt calqué sur les horaires des entrées et sorties de classes. Les pauses du mercredi et du week-end, grignotées lorsque les enfants ont classe le samedi matin, imposent quant à elles les rythmes hebdomadaires. En résumé, la vie quotidienne des parents anticipe, suit et court après le tic tac pendulaire des cadences scolaires.

Mais qui court après qui et après quoi ?

Le temps scolaire coïncide-t-il avec celui des enfants ?

Sur quoi règle-t-on le temps social : les besoins des enfants ou l'emploi du temps des adultes ? Les travaux des champs n'ont-ils pas, autrefois, présidé aux choix des vacances d'été ?

Quels critères prévalent aux horaires de l'école ?

Quel horloger suprême a décidé du nombre d'heures de cours ? 26 heures pour les enfants de primaire, entre 26 et 28 heures pour le collège, 27 et 30 pour le lycée. Est-ce qu'un enfant de 3 ou 6 ans peut assimiler autant de choses dans le même temps qu'un enfant de 12 ans ?

Ce que l'on appelle un euphémisme qui ne manque pas d'audace « les temps de l'enfant » ou encore ces fameux « aménagements des rythmes », parlent-ils de la journée ou de la semaine ?

Aborder les questions éducatives par l'angle du temps, sauf à accepter de masquer délibérément les impasses dans lesquelles nous sommes enferrés, nous oblige à nous poser des questions de fond, des questions sur le sens de l'apprentissage, des questions sur l'enfant et sur la société qui se dessine à partir des choix initiaux que nous faisons.

La vie quotidienne des enfants est de fait réglée sur celle des adultes.

L'emploi du temps des parents, ou plutôt le temps qui manque aux parents, ou encore pour être tout à fait précis, le temps réglé sur les entreprises dans lesquelles les parents travaillent est la vraie unité de mesure du temps de la plupart des enfants.

Les souffrances ressenties par les parents dans l'organisation de leur temps ont donc des répercussions directes sur la vie des enfants.

Doit-on contraindre les enfants à vivre au rythme des adultes et de la société ?

Les enfants sont des personnes qui ont leurs propres rythmes, qu'il faut respecter dans une harmonisation entre temps familial et temps scolaire.

Pour le CDPE 06 tout projet d'aménagement du temps scolaire a pour impératif de tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant

C'est une démarche difficile tant les intérêts sont multiples.

- Intérêts économiques ; c'est bien l'école qui impose à notre société ses congés et ses vacances,
- Intérêts sociaux ; tout le monde aspire à plus de temps de loisirs,
- Intérêts des enfants ; les enfants ont leur propre rythme, très différent de celui des adultes et très différent en fonction de leur tranche d'âge.

L'aménagement du temps scolaire, tel qu'on nous le propose aujourd'hui - la suppression du samedi matin - ne peut qu'entraîner notre interrogation, quels que soient les arguments des partisans du oui ou du non.

- La réduction des vacances scolaires, en février, à Pâques, en été, répond-elle au rythme scolaire préconisé de 7 semaines de classe et 2 semaines de congés ?
- De quels aménagements bénéficieront le périscolaire et l'extrascolaire ?
- Quel sera le coût de 11 jours de scolarité en plus pour les collectivités et pour les parents (cantine - fonctionnement) ?

Des questions que la CDPE 06 ne veut pas exclure du débat !

Le CDPE 06 propose une vraie réflexion sur l'aménagement du temps scolaire, où l'enfant reste au centre du débat, et où les questions relatives à l'aménagement du temps scolaire hebdomadaire n'excluent pas les questions concernant l'aménagement de la journée d'école et de l'année scolaire dans sa globalité.

Cette réflexion s'engagera avec tous les partenaires éducatifs (enseignants - collectivités - administration de l'Education Nationale - éducateurs - animateurs des temps périscolaire et extrascolaire).

Langues vivantes

Après plusieurs tentatives de mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, l'apprentissage des langues étrangères s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'un plan national de généralisation immédiate dans toutes les classes de CM2, CM1 et CE2.

Lettre Pétition présentée concernant l'apprentissage des langues vivantes.

Nous apprenons que cette année, la classe de CE2 ne bénéficiera pas de cours de langues vivantes !
Nous ne comprenons pas pourquoi les élèves de CE2 n'auront aucun apprentissage de langues ?

Le ministère de l'Éducation dans une circulaire sur la rentrée 2005 souligne :

« L'amélioration de la maîtrise des langues vivantes sera un des grands objectifs de cette rentrée scolaire, compte tenu notamment des conséquences de l'élargissement de l'Europe. Cet objectif passe par une évolution des pratiques pédagogiques de l'enseignement visant à privilégier les compétences de compréhension et d'expression, notamment à l'oral. Pour cela, plusieurs mesures sont proposées dans le second degré ainsi que dans le premier degré en généralisant l'enseignement des langues vivantes en primaire, avec un accent particulier mis cette année sur le CE2. »

L'inspecteur d'Académie avait déclaré, lors de son mandat, qu'il ferait de l'apprentissage et la diversification des langues vivantes dans le 1^{er} degré, une des priorités. Le Recteur, lors d'une audience avec des responsables FCPE, a affirmé que tous les cours seraient assurés.

Une fois de plus entre les paroles et les actes il y a un décalage.

Les moyens doivent suivre les orientations et les ambitions.

Nous réclamons et exigeons que les élèves de CE2 de notre école puissent avoir accès à l'apprentissage des langues vivantes, car cela constitue un enjeu culturel, économique et citoyen qui ne doit pas faire les frais d'une politique de restrictions budgétaires.

Restauration scolaire

Lieu de passage obligé pour nos enfants, la cantine a hérité d'une bien mauvaise réputation. A en juger les conditions d'accueil, nous sommes très loin des restaurants scolaires « nouvelle vague » qui se veulent conviviaux et propices à l'éducation culinaire. Nous en sommes encore au temps du réfectoire où s'entassaient nos gamins assis sur des bancs, autour des tables en formica. Aucun espace éducatif, un mobilier vétuste et inadapté, une acoustique déplorable ... sans parler des murs défraîchis dont le papier peint d'une autre génération part en lambeaux... Nos enfants qui nous parlent de bruit insupportable, sont fatigués, énervés, stressés en sortant de la cantine. Après le repas, ils se retrouvent dans la cour à nouveau à l'exposition du bruit. Au résultat, une augmentation de l'agressivité à la récréation, un épuisement du personnel d'encadrement, et une exaspération croissante des parents qui attendent depuis des années le réaménagement de la salle de restauration... Le repas pris dans ces conditions est loin d'être une partie de plaisir et, bien entendu, les restes, qui génèrent du gaspillage, demeurent importants...

La restauration scolaire dans le 1^{er} degré :

Cette année la commune de Nice qui a changé de prestataire au mois de juillet a adopté un nouveau système de tarification : une baisse pour les familles contribuables de Nice et une hausse importante des tarifs (6.84€) pour les familles non niçoises. Cette démarche annoncée en septembre a mis devant le fait accompli les familles dont les enfants sont scolarisés à l'école du château (école spécialisée), à l'école annexe (seule école départementale à horaires aménagés) et dans toutes les écoles où les familles avaient demandé des dérogations. Après plusieurs interventions à la mairie de Nice, auprès du Préfet et du CDEN, la situation n'a pas bougé. En réponse, il était demandé aux familles concernées de se mettre en rapport avec leur commune, celles-ci devant passer une convention avec la Ville de Nice pour prendre en charge la quote-part. A ce jour aucune autre mairie, à part Villefranche, n'a signé de convention.

En revanche d'autres communes pratiquent cette politique. Par exemple, la ville de Cannes ne paye plus pour les enfants scolarisés dans ses écoles et qui habitent au Cannet.

Pour la rentrée prochaine d'autres communes risquent de s'aligner sur cette politique !!!

Des actions sont à proposer soit globalement, soit localement.

La restauration scolaire dans le 2^e degré :

Cette question préoccupe l'ensemble des familles et il est nécessaire de s'en saisir tant pour ce qui concerne les tarifs que la qualité.

- Le CDPE 06 demande à ce que les tarifs de cantine soient adoptés par les CA nouvellement élus et non par les équipes en place en juin.

- Le CDPE 06 demande que soient présentés tous les éléments financiers permettant une prise de décision éclairée (compte de résultats de l'année précédente, état du compte de dépenses au moment de la prise de décision, compte de résultats prévisionnels pour l'année en cours). L'adoption systématique d'augmentations ne se justifie pas forcément.
- Le CDPE 06 préconise le vote à bulletin secret pour l'adoption des tarifs de cantine. Il est obligatoire dès lors qu'il est demandé.
- Le CDPE 06 souhaite que l'augmentation (lorsqu'elle est justifiée) soit uniforme pour tous les convives. Le tarif élève doit être le plus bas possible.
- Le CDPE 06 rappelle que la fréquentation de la cantine est un droit et qu'il faut se battre pour refuser toute exclusion. Les parents FCPE doivent exiger la communication des tableaux récapitulatifs des fonds sociaux cantine, collégiens et lycéens.
- Le CDPE 06 demande que le règlement de fonctionnement de la cantine prévoient les modalités de règlement en plusieurs fois de la facture trimestrielle cantine ainsi que les modalités d'attribution des fonds sociaux.
- Le CDPE 06 demande la mise en œuvre d'un tarif unique du repas où que l'élève soit (dans la région ou dans le département). Le Conseil Général a émis un avis favorable à cette demande lors du dernier CDEN et s'est engagé à y travailler. A ce jour, l'écart entre le prix repas le plus bas et le plus haut est de 20%. La région n'a pas répondu à notre demande pour les lycées et lycées pro.
- Le CDPE 06 exige que soient prises en compte les demandes de repas régime. Cela ne peut constituer un motif d'exclusion.
- Le CDPE 06 rappelle qu'elle s'oppose au prélèvement FARPI et à la participation aux charges communes. Le prix payé par les familles doit être entièrement destiné à la qualité de l'assiette.

NICE centre

Sur l'initiative du CDPE 06, une rencontre enseignants parents a été organisée pour les écoles du centre ville de Nice. Le but était de faire un état des lieux, sachant que chaque année, des enfants en maternelle sont en liste d'attente, les effectifs sont lourds, les enfants sont ballottés d'école en école, faute de places. Cette année encore, malgré des ouvertures de classes, le scénario reste le même.

La question des moyens est posée clairement :

Les écoles du centre doivent-elles avoir les mêmes moyens que dans les ZEP ?

Une école supplémentaire permettrait-elle de décharger les classes et de retrouver une qualité d'accueil et de scolarisation ?

Pourquoi de telles questions et surtout pourquoi demander des moyens ZEP, puisque nous ne sommes, ni à l'Ariane, ni aux Moulins mais en plein centre ville, avec une bonne mixité sociale.

Constat est fait d'une population qui s'appauvrit, d'écarts frappants entre les enfants de familles aisées et ceux des familles modestes et les plus précaires. Des enfants vivent dans des conditions dont nous ne soupçonnons pas l'existence sur la côte d'azur.

Alors quand on parle d'égalité des chances pour tous, ces mots sonnent comme des fausses notes.

Dans certaines écoles, il y a plus de 17 nationalités, dans des classes surchargées - CRI CLIS CLAD - chacun fait ce qu'il peut avec les moyens du bord.

Plus que jamais, la question des moyens se pose dans ces écoles faute de quoi, les chances de réussites ne veulent rien dire.

Le débat sur les écoles du centre ville doit s'ouvrir à tous les acteurs éducatifs et sociaux pour permettre à ces écoles d'accueillir les enfants dans les conditions adaptées à une bonne scolarisation pour tous.

Si l'heure est aux restrictions budgétaires pour le gouvernement, pour nous parents d'élèves, la priorité doit être à l'école - Donnons-nous les moyens pour que chaque enfant puisse devenir un citoyen de demain et aller au bout de son parcours scolaire.

Les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité inscrites au fronton de ces écoles doivent plus que jamais avoir du sens.

5. Action dans le second degré

LYCEE

1. LYCEE DE DRAP POUR L'EST NICOIS

Action, pétition et rencontres avec les élus locaux, régionaux, avec le cabinet du préfet

POSITION DE LA FCPE

La FCPE est favorable à la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Drap pour **4 raisons** :

- Pas de risques environnementaux et exposition géographique correcte
- Espaces suffisants pour des installations sportives
- **Accès sécurisé avec des transports publics ferrés (les plus sûrs) et routiers ainsi que des temps de trajet réduits.**
- **Mixité sociale**

Il y a urgence à construire un nouveau lycée à l'est de Nice, pour désengorger les lycées Apollinaire, Calmette et Masséna, qui sont en surcharge.

1000 élèves des communes des Vallées des Paillons fréquentent un lycée d'enseignement général.

Les besoins sont en hausse constante.

L'implantation d'un lycée doit répondre aux orientations prioritaires de la DTA et doit prendre en compte la création d'établissements au plus près des besoins des gens.

Le site de Drap est le lieu le plus à même de créer un équilibre harmonieux entre les zones fortement urbanisées et l'intérieur des terres et ce afin de réduire les temps de transports, dans un cadre environnemental favorable.

Dans les années à venir sur le bassin EST

D'ici 2010 dans le second degré, nous attendons 5000 élèves supplémentaires.

Dans le secteur Nice Est vallée des paillons, nous attendons 650 lycéens supplémentaires dans les 5 ans, et le lycée Apollinaire, prévu pour 1200 élèves, en accueille déjà 1600.

Il faut continuer à mettre la pression il y a urgence !!!!

2. REPLACEMENT DES PROFESSEURS : POSITION DU CDPE06

Le CDPE 06 ne peut se satisfaire du seul décret mettant en place un nouveau dispositif pour le « remplacement » des enseignants absents pour de courtes durées dans les collèges et lycées. Ce texte prévoit qu'un professeur absent pour moins de 15 jours peut être remplacé par un autre enseignant de l'établissement. Il y a confusion sur le terme « remplacement » qui ne sera plus lié spécifiquement à la matière enseignée par le professeur absent. Il faut tout simplement parler de « surveillance » en cas de professeurs absents, ce dispositif n'ayant pour objet que de masquer le manque de surveillants. De plus, aucune mesure n'est prise pour les absences de plus longue durée, qui posent de graves difficultés.

Le CDPE 06 réaffirme que seules la nomination de remplaçants titulaires en nombre suffisant et l'augmentation du nombre de surveillants peuvent répondre à l'obligation de continuité du service public d'éducation. Le remplacement doit être assuré par un enseignant formé et qualifié dans la même matière que le professeur absent et non pas par une personne disponible dans l'établissement, qu'elle soit volontaire ou non ! Pour l'heure, des protocoles de mise en place de ce dispositif vont être présentés aux conseils d'administration des collèges et lycées. La FCPE considère que ces protocoles ne répondront pas à la mise en place d'une éducation de qualité à laquelle tous nos enfants ont droit.

Le CDPE 06 exige l'attribution de moyens humains supplémentaires pour créer de vrais postes de remplacements. Assez de mesures en trompe l'œil ! La notion de service public de l'éducation ne s'arrête pas à celle de services rendus au public. Le CDPE 06 exige que la priorité soit donnée à un service public d'enseignement de qualité. Non aux garderies pseudo pédagogiques !

3. APRES L'APPRENTISSAGE JUNIOR A 14 ANS ET LA LEGALISATION DU TRAVAIL DE NUIT POUR LES MINEURS VOICI LE CPE

A l'inquiétude des jeunes pour leur avenir, le gouvernement répond par un nouveau contrat précaire

En avançant au 31 janvier 2006, l'examen, par le Parlement, du très contesté **Contrat Première Embauche** (CPE) afin de le faire adopter pendant les vacances scolaires de février, le Premier ministre a affirmé que le nouveau contrat était «un contrat anti-précarité ».

Malgré les mesures d'habillage du contrat dit de « première embauche », qui s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans dans toutes les entreprises (indemnité de rupture de 460 euros pendant 2 mois versée par l'Etat, indemnisation chômage après 4 mois, bénéfice du droit individuel à la formation dès le premier mois, loca'pass), il s'agit ni plus ni moins d'un contrat précaire, tout comme le Contrat Nouvelles Embauches (CNE) lancé en août dans les très petites entreprises.

Loin de construire un parcours professionnel sécurisé, loin d'être une promesse d'autonomie financière, cette mesure donne aux employeurs la possibilité de licencier sans motif et à tout moment.

Dans un monde plus inégalitaire, l'accès des jeunes à l'emploi mérite autre chose qu'un contrat précaire, qui ignore la diversité des niveaux de qualification et des parcours initiaux.

Après avoir stigmatisé la jeunesse des banlieues, après avoir sévèrement réprimé les lycéens manifestant contre la loi Fillon, voilà que le gouvernement, sous couvert de lutte pour l'emploi, condamne les jeunes à la précarité, après avoir condamné une partie de la jeunesse à l'apprentissage à quatorze ans.

Le contrat nouvelle embauche est une pierre de plus à l'édifice d'une société à deux vitesses, d'un côté des jeunes qui passent de stages en stages, de l'autre des entreprises qui reçoivent des exonérations de cotisations sociales. La maigre ambition de cette politique ne fait que développer une génération précaire, une généralisation de la précarité.

ACTION ET SOUTIEN AUX JEUNES LYCEENS ET ETUDIANTS

La jeunesse et l'avenir du pays méritent mieux que la désespérance de lendemains précaires.

- **Le CDPE 06, solidaire d'une jeunesse méprisée, a appelé tous les parents à se mobiliser aux côtés des jeunes, le 7 février 2006.**
- **Le CDPE 06 apporte son soutien à la mobilisation des jeunes et s'est associé aux organisations étudiantes, lycéennes, syndicales et associatives qui ont manifesté le mardi 7 mars pour obtenir le retrait pur et simple du Contrat Première Embauche.**

COLLÈGE

Le plan collège du Conseil Général proposé en CDEN a été voté en 2005 par les parents d'élèves ainsi que par l'ensemble des membres présents : **Ce plan consiste à réhabiliter 18 collèges, construire 15 collèges dont 7 reconstructions, 8 extensions restructuration, à doter 54 collèges sur 69 d'équipements sportifs, et tous auront un effectif de 700 maximum y compris ceux qui sont à plus de 700 aujourd'hui.**

Tout cela entre 2004 et 2010 voir 2015.

La FCPE se réjouit d'une telle proposition et veillera à ce que ces promesses soient tenues. Le plan est ambitieux mais sans professeur supplémentaire, sans personnel supplémentaire et avec des budgets de l'éducation nationale en baisse constante chaque année, le pari nous semble peu réalisable en l'état.

La FCPE s'interroge sur le devenir d'un tel plan dans le cadre des restrictions budgétaires de l'Etat.

Les élus départementaux commencent à se poser la question.

Faut-il engager un tel plan si les établissements ne disposent pas des personnels pour le faire fonctionner ? Le discours paraît curieux lorsque l'on sait que ce sont souvent les mêmes qui votent à l'Assemblée Nationale ou au Sénat les crédits de l'Education Nationale.

Ainsi, en minorant systématiquement les effectifs à venir dans les établissements du second degré, l'administration retire des moyens aux établissements existants, aggravant la situation d'accueil de nos enfants. Une telle politique permet l'ouverture d'établissements supplémentaires en fonctionnant à flux tendus.

1. Apprentissage à 14 ans

Les députés ont approuvé la mise en place d'un système d'apprentissage à partir de 14 ans prévu dans le projet de loi sur l'égalité des chances. La formation d'apprentis juniors comprendra 2 phases : l'apprentissage junior initial avec initiation aux métiers à partir de 14 ans et l'acquisition d'un socle commun de connaissances durant la 1^{ère} année ; l'apprentissage junior confirmé avec un contrat d'apprentissage à partir de 15 ans. Le texte prévoit que les apprentis pourront interrompre leur formation et réintégrer le collège. Un tutorat chargé du suivi de l'élève en apprentissage a été instauré. En adoptant un tel dispositif, la France renonce à l'obligation scolaire à 16 ans. Le gouvernement renforce ainsi la discrimination scolaire.

Les chiffres de l'apprentissage junior : la durée sera de 1 à 3 ans ; la rémunération du jeune ne pourra être inférieure à 50% du SMIC et sera exonérée d'impôt ; les entreprises embauchant des apprentis bénéficieront de 1600€ de crédit d'impôt.

Apprentissage à 14 ans : bon débarras !

Alors que les jeunes ont besoin, pour s'insérer socialement et professionnellement, de plus d'école, mais surtout de mieux d'école, le gouvernement rétablit l'apprentissage à 14 ans. Il revient 30 ans en arrière, lorsque la fin de la scolarité obligatoire était fixée à 14 ans !

Jamais encore on n'est parvenu à un tel niveau dans l'aveuglement et dans l'impuissance, alors qu'il faudrait changer profondément l'école pour permettre à tous d'y trouver le chemin de la réussite, alors qu'il faudrait mobiliser toute l'institution scolaire pour raccrocher les nombreux jeunes qui l'ont quittée par découragement ou par écoeurement.

A cela, le gouvernement ne trouve comme seul remède - très économique au demeurant- que de conforter une école élitiste, réservée aux seuls « héritiers » et à quelques boursiers méritants qui lui serviront d'alibi démocratique. Est-ce la seule conclusion que le Premier ministre ait tiré de sa rencontre avec les enseignants des banlieues ?

A ceux qui ne peuvent se couler dans le moule, le gouvernement répond : puisque vous n'êtes pas capables, puisque l'Ecole vous ennuie, puisque vous ne savez pas vous soumettre au modèle culturel dominant, alors, dehors ! Au travail !

Avec quelle formation ? Pour quel avenir professionnel ?

Le gouvernement n'en a cure. Dépassé par les événements, il s'affole, pare au plus pressé, veut rassurer en ressortant ses vieux oripeaux idéologiques.

Décidément, ce gouvernement n'a rien compris ou ne veut pas comprendre : à une très grande majorité de la jeunesse qui demande plus d'aide, plus de considération, plus d'éducation, il oppose une politique de l'abandon et du mépris qui porte les germes de tensions sociales futures encore plus graves.

Comment, dans ces conditions, ne pas craindre le pire ?

2. La note de Vie scolaire

Le principe était déjà inscrit dans la loi Fillon, loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole.

On le trouve simplement mentionné à l'article 32, consacré au diplôme national du brevet, sans autre commentaire : le diplôme national du brevet « ...comprend une note de vie scolaire... ». Le ministre Robien applique la loi : la note de vie scolaire sera instaurée dès la rentrée 2006, « elle doit faire partie du comportement attendu au titre du socle », et sera donc prise en compte dans l'évaluation du brevet des collèges. Un texte réglementaire, qui devrait être diffusé au printemps, en précisera les dispositions. Mais, d'après les informations en notre possession, cette note serait attribuée chaque trimestre à tous les élèves du collège de la 6^e à la 3^e, sur la base d'une concertation préalable entre le professeur principal, le conseiller principal d'éducation et le chef d'établissement.

Lors de la séance de questions au gouvernement (Assemblée nationale), du 18 janvier 2006, le ministre de l'Education nationale a fait les commentaires suivants : « le socle commun est constitué de connaissances et

de compétences. Parmi les compétences se trouve celle relative aux acquis de la citoyenneté : respect des autres, respect du règlement, respect des valeurs de l'Ecole. Même si la famille est porteuse de valeurs, l'Ecole doit aussi, de son côté, récompenser les bonnes attitudes, telles que le respect et les engagements de l'élève, que ces derniers s'exercent au sein de l'établissement ou dans un cadre périscolaire : aide aux personnes âgées ou handicapées, vie associative, etc. La note de vie scolaire doit aussi sanctionner les incivilités : même si elle ne peut régler toutes les situations de violence, elle constituera un repère utile pour l'élève ».

Quand on sait combien la notation chiffrée est un instrument d'évaluation très imparfait, y compris lorsqu'elle doit mesurer des résultats apparemment objectifs comme en mathématiques par exemple, on imagine sans peine les difficultés prévisibles et l'arbitraire qui en résultera lorsqu'il s'agira de noter la «vie scolaire» de l'élève, qui prend tant d'aspects différents :

- comment arrivera-t-on à apprécier par une seule note des domaines aussi divers que l'assiduité, le respect des personnes, du matériel, l'engagement au sein et en dehors de l'établissement, voire, comme c'est envisagé, la prise en compte de l'attestation de sécurité routière ? Pourquoi pas les cours de secourisme ?
- selon quels critères objectifs sera établie la grille de notation, pour justifier une augmentation où une baisse de cette note ?
- au nom de quoi l'équipe pédagogique sera-t-elle compétente pour intégrer les éléments relatifs à l'engagement de l'élève hors de l'établissement scolaire ?
- comment résoudre les conditions d'inégalité des élèves, entre ceux qui auront le temps, ou les moyens, ou les capacités de s'engager, et les autres ?
- comment sera évalué l'engagement d'un élève qui serait amené à s'opposer à l'administration ? Comment s'assurer d'un traitement égal dans tous les établissements ?
- comment échapper au risque d'une double sanction, celle infligée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline, et les conséquences de cette sanction dans la note de vie scolaire ?
- comment distinguera-t-on un élève insolent d'un élève utilisant des termes dont il n'a pas conscience qu'ils peuvent blesser (l'inverse, de professeur à élève, pouvant aussi exister) ?
- comment éliminer la marge de subjectivité qui existe dans la façon dont chacun reçoit les paroles, les mimiques ou les gestes de l'autre ?

Ces quelques interrogations montrent que l'on s'engage résolument dans le règne de l'arbitraire qui risque de provoquer une succession de conflits entre élèves, professeurs, ...et parents.

La note de vie scolaire ne sera qu'une éphémère solution de facilité, « Si tu ne te tiens pas tranquille, je te baisserai ta note de vie scolaire », qui risque de déraper en situations de marchandage et de négociation malsaines, où il s'agira pour l'élève de faire des promesses de bonne tenue...pour rattraper des points !

Cette conception utilitariste, infantilisante et méprisante de la mission éducative de l'Ecole est aux antipodes de la nôtre. La mission de l'Ecole, ce n'est pas de noter le degré de civilité de tel ou tel élève, c'est d'avoir pour chacun la même ambition d'accès à l'état de citoyen responsable et agissant. Cette mission doit s'accomplir dans la durée, et au travers de toutes les activités de l'établissement. Des dispositions existent et sont peu pratiquées : l'heure de vie de classe, l'éducation civique, juridique et sociale.

Des modes de travail, qui permettaient l'exercice effectif de l'entraide, de la coopération, du dialogue structuré et réfléchi ont été supprimés ou largement négligés : les TPE en classe terminale ou les IDD au collège. Lorsque l'élève commet une faute ou une infraction au règlement de l'établissement, il doit être justement sanctionné : la sanction doit être proportionnelle à la faute commise, elle doit être justifiée, acceptée, et réparatrice. Et, bien entendu, le règlement intérieur doit être respecté par tous, adultes y compris : l'équipe pédagogique, qui prétend promouvoir et faire respecter un comportement civique, doit être irréprochable en la matière.

Les infirmières scolaires

Les infirmières scolaires n'en peuvent plus du peu de moyens dont elles disposent et du peu de respect qu'on leur porte. Elles ne sont que 78 à exercer dont 10 vacataires et contractuelles pour couvrir 725 établissements (écoles, collèges, lycées, lycées professionnels et segpa) alors que leur mission est fondamentale du point de vue de la santé physique et morale de nos enfants !

Au niveau national, il manque 5 000 postes pour protéger les jeunes contre la première des violences, celle qu'ils exercent vis-à-vis d'eux-mêmes : anorexie, boulimie, conduites à risques, lutte contre le tabac...et suicide.

Dans notre académie, le retard est considérable. La pénurie frappe singulièrement le secondaire, où une infirmière couvre généralement trois établissements à elle seule. Au lycée de la Montagne (tout nouveau), il n'y a pas de poste d'infirmière à temps plein et ce malgré l'internat. C'est l'infirmière du collège de St Sauveur qui doit partager son temps sur les deux établissements. Le recteur interrogé sur ce fait, répond qu'il pourra être fait appel à des vacances d'infirmières libérales.

La FCPE réclame que chaque établissement soit doté d'un poste d'infirmière à temps plein.

Transports scolaires

CANCA

LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS UNE QUESTION TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Cette année le coût des transports sur Nice est passé de 32 € par mois à 10 €.

Un avantage non négligeable, mais 10 € pour qui ?

Il y a trois modes de paiement, le premier 120 € comptant pour l'année, le second 12€ sur 10 mensualités en prélèvement, et pour les autres les familles les plus démunies 15€ par mois.

Aucun tarif dégressif n'est proposé aux familles nombreuses, au deuxième enfant et aux revenus faibles.

L'unification des tarifs par la CANCA permet à tous les élèves qui utilisent le réseau ligne d'azur quelque soit la distance, d'avoir le même tarif. Reste que pour les élèves qui utilisent le train et le bus le ticket unique n'existe pas encore.

Mais attention ce qui est bien pour les uns est peut-être mal pour les autres ; pour preuve la situation à la Trinité où le transport scolaire était gratuit et pour des questions d'harmonisation avec la CANCA, il est devenu payant à 30 et 40 € par trimestre comme les autres communes. QUEL PROGRES !

Pour la FCPE la seule réponse aux problèmes de transports et d'harmonisation des coûts c'est **LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS POUR TOUS LES SCOLAIRES**. L'idée de Gratuité n'est pas plus utopiste que la gratuité des livres, qui aujourd'hui est acquise dans presque toutes les régions.

CASA

La CFT, une société française à capitaux espagnols, gère, depuis du 1^{er} janvier 2006, le marché des transports publics de la CASA. Si ce nouveau délégataire a été retenu car 15% moins cher que ses concurrents, sa mise en place a été et reste assez difficile pour les élèves qui bénéficient des transports scolaires. En effet, la correspondance avec les trains n'avait pas été étudiée, et le bus passait devant la gare 5 minutes avant l'arrivée des TER, ce qui occasionnait des retards récurrents dans certains lycées. A titre d'exemple, les retards cumulés au CFA du lycée Horticole d'Antibes se chiffrent depuis le début de l'année à 294.00heures tous élèves confondus. La liaison entre Vallauris et Antibes était également mise à mal, les bus ne respectant pas les horaires de départ ou étant parfois supprimés. Cette situation difficile a donné naissance à une Association d'Usagers des Transports en commun de la CASA (AUTECH) qui a décidé de travailler sur toutes les difficultés rencontrées par les usagers et tenu une réunion à Antibes le 31 janvier 2006. Des contacts ont

été établis avec la Mairie et la société de transports et les bus sont plus réguliers le matin, améliorant le service rendu aux élèves.

Rappelons que le transport Domicile/Ecole/Domicile pour les maternelles et les primaires est gratuit sur le réseau de la CASA.

LIGNE FERROVIAIRE

Face aux menaces de fermeture de la ligne Nice-Sospel-Breil-Tende-Cunéo, à défaut d'entretien de la part de l'Etat et des gestionnaires des voies ferrées, la mobilisation s'est organisée pour la modernisation de ce mode de transport utile pour les populations. Cette ligne est essentielle pour le transport des lycéens et collégiens de ce secteur. La FCPE lors d'un colloque organisé par l'association des amis du rail est intervenue dans ce sens et a fait la proposition aux élus de la région de mettre en place un tarif unique entre les différents moyens de transports.

Il est vrai que bon nombre de familles doivent payer plusieurs abonnements pour que les enfants se rendent à l'école, (bus-train).

Les Actions, rencontres et interventions payent toujours :
en début d'année

- ✓ une étude est lancée pour la modernisation de la voie ferrée DRAP -BREIL
- ✓ l'annonce de la création de trois nouveaux tarifs combinés trains régionaux-transports urbains à Cannes, Grasse et Monaco-Menton

6. Action ZEP

LES ZEP zones éducations Prioritaires plus de priorité :

Le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans est faible par rapport à la demande. C'est la conception même de la scolarisation précoce en ZEP qui est attaquée. Les Postes de BCD sont remplacés par du personnel non enseignant, les RASED sont toujours incomplets (3 postes en attente cette année sur l'Ariane et Carros), et il manque 18 personnels TOS.

La FCPE, sous l'impulsion de la commission ZEP, a fait plusieurs interventions auprès de IA et au CDEN

- ✓ Ouverture d'une UPI à CARROS
- ✓ Création d'une classe maternelle pour accueillir 24 enfants en liste d'attente sur CARROS le Neuf
- ✓ Ouverture d'une classe Maternelle à l'Ariane et Bon voyage
- ✓ pour que tous les collèges ayant une SEGPA puisse avoir une UPI
- ✓ Sur la scolarisation des moins de 3 ans quand les parents le demandent

Plusieurs rencontres ont été organisées avec les parents sous différentes formes dans les ZEP de CAROS, des MOULINS et l'ARIANE. **Une pétition lancée par le CDPE 06 a été signée par 1700 familles.**

La FCPE06 pour la réussite collective

L'ambition d'une politique scolaire en direction des élèves les plus défavorisés doit s'établir sur un discours clair, des mesures appropriées, et des moyens adéquats. La réforme de l'éducation prioritaire que le gouvernement engage n'obéit à aucun de ces objectifs. Le constat d'échec des Zones d'Education Prioritaire, dressé par le Ministre de l'Intérieur, a contribué à la réévaluation des établissements prioritaires.

Une fédération de parents d'élèves qui oeuvre pour le respect de la place de l'enfant au cœur du système scolaire et l'égalité des chances ne peut que dénoncer le dispositif « ambition réussite » que l'Etat impose à notre école.

En vingt ans, plus de 1000 établissements, au niveau national, se sont retrouvés classés en Zone d'Education Prioritaire. Environ 200 établissements vont disposer de ce nouveau plan des collèges « ambition réussite ». Actuellement 164 établissements sont comptabilisés, 56 établissements, en concertation avec les recteurs d'Académie, compléteront cette liste.

Dans notre département, sont classés « ambition réussite » les collèges **Louis Nucéra, Jules Romain** et **Maurice Jaubert**. Les moyens se concentrent sur les zones de l'Ariane, les Moulins et Bon Voyage, balayant les Zones d'Education Prioritaire de Carros, Cannes et Vallauris.

Les nouveaux critères d'évaluation, à la fois sociaux et scolaires, s'appuient sur la présence dans l'établissement de 67% au moins d'élèves issus de catégories défavorisées, avec une population en majorité non francophone, et dont 10% des élèves, au moins, ont plus de 2 ans de retard, ou des établissements dont les scores de réussite sont inférieurs à 47% de la moyenne des évaluations d'entrée en 6^{ème}...

Le classement distingue 3 catégories d'établissements :

- Les EP1 (200 établissements répondant aux critères énoncés ci-dessus) jugés prioritaires, accueillent les publics les plus fragiles ; ils recevront le renfort d'enseignants confirmés, une infirmière à demeure et des heures de soutien pour les élèves.
- Les EP2 (environ 500 établissements) moyennement prioritaires, comptent « un peu plus » de mixité sociale en leur sein et devront se débrouiller avec les moyens dont ils disposent déjà.
- Les EP3 (un peu plus de 200 établissements) sont appelés à sortir du dispositif ZEP à l'horizon des trois années à venir.

L'« ambition réussite » va s'installer à moyens constants, c'est-à-dire que les moyens vont être redéployés : 1000 postes supplémentaires d'enseignants sont nécessaires pour les 200 établissements concernés, soit 4 postes dans chaque établissement, auxquels s'ajoutent 3 postes d'assistants pédagogiques.

A cette fin, une demi-heure de cours hebdomadaire est prélevée dans chaque classe de 5^{ème} et de 4^{ème} ; ce qui offre 1400 emplois d'enseignants à temps plein au gouvernement. Notons qu'il réalise ainsi l'économie de 400 postes, seuls 1000 postes étant redistribués.

Cette politique en matière d'éducation est inacceptable. En quatre ans, 20 000 postes d'enseignants ont été supprimés ; bien plus que ce que la régression du nombre d'élèves peut justifier. En moyenne, 30% de postes disparaissent encore des concours de recrutement en 2006.

Emboitant le pas aux propositions décriées de la Loi Fillon, le ministre de Robien confirme cette volonté de mettre un terme à la politique d'aide aux territoires, avec cette maigre ambition de valoriser le mérite individuel (bourses au mérite, déssectorisation possible des élèves reçus avec mention bien ou très bien au brevet). Il occulte volontairement toute dimension sociale de l'échec scolaire.

Il y a une responsabilité qui s'oublie : celle d'un Etat envers ses citoyens, qui est de leur proposer une éducation de qualité pour tous, de mettre en œuvre de manière effective l'égalité des chances, de se donner les moyens de son ambition.

7. Action AIS

L'AIS (Adaptation et Intégration Scolaire) concerne les enfants en difficulté, en rupture scolaire et les enfants porteurs de handicap.

Créée depuis plusieurs années, la Commission AIS consacre ses actions à affirmer le droit à la scolarité pour tous les enfants et demande que les structures d'accompagnement (RASED-AVS-SESSAD-Matériels) soient effectives auprès des enfants.

Ce qu'il est important de savoir c'est que dans notre département :

- 300 enfants sont dans des structures non adaptées
- 70 enfants avec des troubles importants du comportement ne trouvent pas de place en institution de rééducation
- de nombreux enfants orientés en UPI (unité pédagogique d'intégration, dans le second degré) pour la rentrée scolaire 2005 ont été maintenus dans leurs classes d'origine.

- le bon fonctionnement et les interventions du réseau d'aide spécialisée restent difficiles face au manque de personnel
- le projet d'intégration est encore trop souvent méconnu des chefs d'établissements.

Les demandes de la FCPE AIS 06

- amélioration de l'accueil, de l'information donnée aux parents et prise en compte du projet de vie de la famille,
- Postes d'enseignants spécialisés en nombre suffisant (40% d'enseignants ne sont pas formés)
- Sensibilisation de tous les enseignants en exercice aux problèmes du handicap (tous les enseignants doivent être en mesure d'accueillir dans leur classe un enfant handicapé)
- Formation et attribution des Auxiliaires de vie Scolaire dans le cadre d'une intégration collective
- Réelle ouverture des CLIS vers les autres classes
- Passerelles entre les institutions spécialisées et l'école
- Augmenter le nombre d'UPI en collège
- Ouverture des UPI en lycées professionnels,

La maison départementale du handicap (MDPH) a ouvert ses portes depuis le 2 janvier (27 bd Paul Montel à Nice ou MDPH 06 Nice Leader Bât Ariane 66 rte de Grenoble au Conseil Général) Accueil sur place du lundi au vendredi de 9h à 13h (après-midi sur RV).

Les 85 000 personnes handicapées recensées dans les A-M ont désormais un guichet unique (services administratifs, médico-sociaux, salle de documentation et d'orientation professionnelle...).

Actuellement le décret relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap est extrêmement flou. En principe une circulaire devrait paraître prochainement et lever certaines incertitudes.

Nous prendrons contact avec l'inspecteur AIS du département pour aborder la mise en place des nouveaux dispositifs dans l'éducation nationale, la façon dont l'académie envisage la scolarisation des enfants handicapés, les équipes de suivi de scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, les personnes référentes pour ces enfants et leur famille ...en clair comment cela va fonctionner. Un représentant parent d'élèves et trois suppléants devraient siéger à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La FCPE 06 s'associe et partage le contenu de cette pétition

**AAD - ALPC - ANPEA - APF - Autisme France - FAIT21 - FGADPEP - FNASEPH - SESAME
Autisme - UNAPEI UNSA Education - SE UNSA - SGEN CFDT - SNUipp FSU - SNES FSU**

Pour un accompagnement de la vie scolaire de qualité !

Le dispositif des Auxiliaires de Vie Scolaire s'est développé à l'initiative des associations de parents pour accompagner les élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Il relève depuis 2003 de la responsabilité du ministère de l'Education Nationale.

Les associations, les organisations syndicales, ainsi que la plupart des acteurs de l'éducation se battent pour une meilleure formation des AVS, une plus grande professionnalisation de la fonction, un encadrement effectif des services départementaux d'AVS, la reconnaissance du statut de ces personnels. Elles ont obtenu, en juillet 2004, la publication d'une circulaire ministérielle précisant les conditions d'intervention, de recrutement et de formation des AVS.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que :

- La circulaire de juillet 2004 n'est toujours pas appliquée,
- Le nombre d'AVS reste insuffisant pour répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, -
- la conséquence directe étant l'émiettement des temps d'accompagnement par un AVS pour accueillir un plus grand nombre d'élèves sans toujours répondre à leurs réels besoins,
- Les services départementaux ne sont pas dotés des moyens adéquats,
- La formation est inégalement assurée,
- Les pratiques académiques ne sont pas harmonisées.

Par ailleurs, si les 8 000 Emplois Vie Scolaire annoncés pour remplir des fonctions d'ASEH (Aide à l'accueil et à la Scolarisation des Élèves Handicapés), peuvent apporter une aide aux équipes, surtout en maternelle, ils ne sauraient palier le manque d'AVS, ni s'y substituer. Cela constituerait indéniablement une régression en matière de qualification et de statut et conduirait à l'exclusion de certains enfants (handicaps spécifiques) au-delà de la maternelle, faute d'un accompagnement suffisamment qualifié.

Avec les associations et les organisations syndicales de

l'Education Nationale, nous demandons :

- La création en urgence de postes d'AVS supplémentaires pour répondre aux besoins d'accompagnement à tous les niveaux du système scolaire, en fonction du projet de scolarisation et l'affectation effective de personnels sur ces postes.
 - L'application des textes concernant les conditions de travail des AVS : emplois à plein temps (35 h.), prise en compte de la formation, du temps de réunions dans le temps de travail, durée de contrat.
 - L'application des textes concernant l'attribution et les missions des AVS, notamment : la scolarisation en milieu ordinaire d'un enfant en situation de handicap ne saurait être exclusivement conditionnée par la présence d'un AVS, l'intervention de celui-ci devant être inscrite et définie dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, et l'accompagnement par un AVS ne se substitue pas à l'accompagnement par un service médico-social.
- « L'État doit mettre en œuvre les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés »** (loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11/02/05 - Art.L.112-1).

8. Déclarations

Déclaration commune de la Fédération nationale :

Banlieues: les vraies urgences

On ne répond pas à une crise sociale par un régime d'exception. La responsabilité fondamentale de cette crise pèse, en effet, sur les gouvernements qui n'ont pas su ou voulu combattre efficacement les inégalités et discriminations qui se cumulent dans les quartiers de relégation sociale, emprisonnant leurs habitants dans des logiques de ghettoïsation. Elle pèse aussi sur ces gouvernements qui ont mené et sans cesse aggravé des politiques sécuritaires stigmatisant ces mêmes populations comme de nouvelles « classes dangereuses », tout particulièrement en ce qui concerne la jeunesse des « quartiers ».

Ce sont des années de politique centrée sur le tout sécuritaire qui sont en cause. Le sabotage des actions de prévention, l'asphyxie du monde associatif, la démolition de la police de proximité, la tolérance à l'égard des discriminations quotidiennes, notamment à l'égard des personnes étrangères ou supposées telles en raison de leur faciès, l'état d'une école qui ne peut réduire la ségrégation nous font mesurer aujourd'hui non seulement l'échec mais la redoutable nocivité de cette politique. Ce n'est pas seulement le langage du ministre de l'Intérieur, ce sont les actes de l'ensemble du gouvernement qui relèvent d'une logique d'apprenti sorcier.

Au-delà, c'est aussi l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage massif, l'explosion de la précarité, la systématisation des discriminations racistes et territoriales, comme la

politique d'affaiblissement des services publics et le recul des droits sociaux qui apparaissent en pleine lumière aujourd'hui.

Les violences sont autodestructrices. Elles nuisent essentiellement à ceux dont elles dénoncent l'exclusion. Faire cesser les violences, qui pèsent sur des populations qui aspirent légitimement au calme, est évidemment nécessaire. Dans ce contexte, l'action des forces de l'ordre, qui doit s'inscrire dans un cadre strictement légal et ne pas conduire à des surenchères, ne saurait être la seule réponse. D'ores et déjà, nous devons ouvrir un autre chemin si nous ne voulons pas que se poursuivent ou se renouvellent les violences qui viennent de se produire. Seule une action collective permettra de définir les conditions d'une autre politique

En premier lieu, nous n'acceptons pas que se poursuive l'état d'urgence. Recourir à un texte provenant de la guerre d'Algérie à l'égard, souvent, de Français descendants d'immigrés, c'est leur dire qu'ils ne sont toujours pas français. User de la symbolique de l'état d'urgence, c'est réduire des dizaines de milliers de personnes à la catégorie d'ennemis intérieurs. Au-delà, c'est faire peser sur la France toute entière et sur chacun de ses habitants, notamment les étrangers que le gouvernement désigne déjà comme des boucs émissaires, le risque d'atteintes graves aux libertés.

Nous affirmons solennellement que si ce régime d'exception devait être prolongé, nous mettrions en œuvre tous les moyens démocratiques dont nous disposons pour nous y opposer.

Nous souhaitons ouvrir une autre perspective que celle qui a conduit à l'impasse actuelle. Cela passe par la mise à l'ordre du jour de quatre exigences fondamentales : la vérité, la justice, l'égalité et le respect.

Ni le recours à des procédures judiciaires expéditives, voire à une « justice d'abattage », ni le marquage de zones discriminées par une carte de l'état d'urgence ne sont conciliables avec l'objectif du rétablissement de la paix civile et du dialogue démocratique.

La République doit reconnaître, publiquement et par ses plus hautes autorités, que le sort de ces populations, les discriminations qu'elles subissent, sont de notre responsabilité collective et constituent une violation de l'égalité républicaine.

Cette exigence implique aussi que la vérité soit totalement faite sur les conditions dans lesquelles deux jeunes hommes sont morts à Clichy-Sous-Bois.

Restaurer la situation dans ces quartiers, c'est d'abord restituer la parole à leurs habitants. Des cahiers de doléance doivent être discutés, ville par ville, selon les principes de la démocratie participative entre représentants des habitants, associations, syndicats, élus locaux et représentants de l'Etat. Ils doivent être rendus publics.

C'est ensuite ouvrir une négociation collective, regroupant les mêmes participants, pour programmer des actions de rétablissement de l'égalité ce qui implique que la représentation nationale soit saisie d'une véritable loi de programmation et que cessent les mesures de saupoudrage ou pire encore les marques de mépris comme la transformation de l'apprentissage en mesure de relégation scolaire précoce. Une solidarité nationale authentique doit être au rendez-vous de la reconstruction du tissu social dans les banlieues.

C'est, surtout, mettre en œuvre, dans la réalité, une réelle politique nationale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. Il doit être mis un terme sans délai à tous les discours insupportables et dévalorisants qui font des habitants de ces quartiers, des « racailles », des « barbares », des « sauvageons » ou des « fantassins d'un complot intégriste ».

Nous affirmons qu'il y a là une véritable urgence nationale : il faut substituer à l'état d'urgence policier un état d'urgence sociale, afin que les actes des gouvernants cessent de contredire la devise de la République.

Signataires :

Les Alternatifs, Alternative citoyenne, Association des Tunisiens en France, Association des citoyens originaires de Turquie (ACORT), ATTAC, ATMF, Cactus républicain/La gauche, CEDETIM-IPAM, CGT, Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Droit Solidarité, Fac Verte, FCPE, Fédération anarchiste, FIDH, FSU, FTCT, GISTI, Les Oranges, Les Verts, LDH, Lutte ouvrière (LO), Mouvement pour une alternative républicaine et sociale (MARS), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), MRAP, PCF, Rassemblement des associations citoyennes de Turquie (RACORT), Réseaux citoyens de Saint-Etienne, Réformistes et Solidaires (Re-So), Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Union démocratique bretonne (UDB), UNEF, Union nationale lycéenne (UNL), UNSA, Union Syndicale Solidaires.

La LCR se joint à la démarche de ce texte, mais est en désaccord avec son quatrième paragraphe.

Déclaration du CDPE 06 en CDEN d'octobre 2005 **Apprentissage précoce : mesure rétrograde**

Les parents d'élèves FCPE s'inquiètent du projet gouvernemental relatif à « l'apprentissage dès 14 ans », en ce qu'il constitue une véritable régression éducative et sociale.

Il s'agit d'un recul de 50 ans ; il y a cinquante ans, le ministre de l'Education Nationale proposait de porter la scolarité obligatoire à 16 ans. Quatre ans plus tard, l'ordonnance du 6 janvier 1959, prolongeait de deux ans la scolarité obligatoire, qui passait de 14 à 16 ans, pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 1953.

La seule urgence justifiée est que l'école bénéficie de la volonté et des moyens d'avancer.

La question d'une sortie, voire d'une éviction précoce du système scolaire ne peut être traitée avec précipitation, sous couvert d'une solution apportée à l'agitation qui règne dans nos banlieues. Cette situation de crise ne peut trouver d'issue dans la politique d'abandon et de mépris qu'on lui oppose et risque d'entraîner des tensions sociales encore plus graves.

Ce que nous défendons et qui doit servir de fil directeur à toute solution éducative et pédagogique pour les élèves en grande difficulté au collège, ou déscolarisés est que : l'éducation est la clé de la réussite scolaire, de l'accès au monde du travail, de l'intégration sociale, de la citoyenneté.

Personne, ni l'enfant, ni les parents, ni les enseignants, ni même les employeurs ne demandent moins d'éducation ; c'est un mieux d'éducation qui est toujours visé !

L'urgence est de réfléchir, d'un point de vue pédagogique tout autant que citoyen, à la manière dont notre école peut apporter à tous les enfants : la culture générale la plus complète possible, permettant un accès élargi à des connaissances et des compétences, et favorisant l'ouverture d'esprit et la réflexion critique.

Ce n'est pas l'apprentissage qui est méprisé par les parents d'élèves, ni le système de formation en alternance ; ce que les parents ne peuvent pas accepter c'est que l'apprentissage soit ainsi accolé à l'échec scolaire et serve d'alibi politique et réactionnaire.

L'apprentissage, formation qui peut donner les clés d'une réussite scolaire et professionnelle, doit s'appuyer sur le socle solide d'une formation générale acquise en commun, sous statut scolaire, faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation en apportant de véritables garanties de qualification, de promotion sociale et professionnelle. Il est absolument faux d'avancer qu'un élève sorti du système scolaire pourra, comme les autres élèves, accéder à un socle culturel général.

Ce n'est pas en « lâchant » des enfants dès l'âge de 14 ans que l'école remplira sa mission éducative et culturelle et sa juste ambition de faire accéder les enfants à la citoyenneté.

Que les ministres innovent en proposant des mesures visant à faire accéder le plus d'enfants au plus de formation initiale et approfondie. L'école doit connaître une évolution obligatoire afin d'accueillir tous les élèves et leur garantir, selon le principe d'égalité des chances, un enseignement de qualité.

Les enfants, les jeunes ne se désintéressent pas de ce qui les cultive, les forme et les « grandit » ; ils dénoncent un système inégalitaire qui ne permet pas à tous les enfants, c'est-à-dire aussi qui ne permet qu'à certains, de se cultiver, de se former et de grandir.

Le plus d'éducation et le mieux d'éducation sont l'alternative à la discrimination scolaire et sociale.

CDEN du 7 février 2006
Déclaration préliminaire
(CDPE 06 - 6 rue de France 06000 Nice)

Rapport d'activité – Congrès Départemental CDPE 06
Samedi 25 mars 2006- Carros

Etre parent d'élèves, c'est réaffirmer notre attachement à un service public de qualité, c'est soutenir pour tous les enfants le droit à l'école, c'est dénoncer des restrictions budgétaires qui mettent en péril la mission de l'école de la république.

La baisse prévisionnelle du nombre d'élèves, pour la rentrée 2006, dans notre académie, ne justifie pas les restrictions du budget de l'éducation : la dotation de 0 poste pour notre académie, c'est-à-dire de nombreux postes en moins pour le département des Alpes Maritimes et pour la première fois des postes « rendus », afin de doter un autre département, est inquiétante.

Elle ne doit pas nous faire accepter que des postes d'enseignants soient supprimés, que des classes soient fermées, que la Dotation Globale Horaire soit réduite, que les secteurs prioritaires soient redéfinis.

Notre académie accueillera quelques élèves en moins, qu'elle s'attache à renforcer les acquis, à améliorer le quotidien des enfants et des enseignants, à accompagner ceux qui sont en rupture d'école, à soutenir la politique de l'éducation prioritaire, à mettre en œuvre un véritable projet éducatif.

La qualité de l'enseignement est mise à mal par la soumission de la mission éducative aux seuls impératifs économiques. Il ne devrait aucunement être question de s'alarmer de l'importance du budget de l'éducation et de s'attacher à le réduire, mais bien de prendre conscience que l'avenir d'une société se bâtit sur l'éducation de la jeunesse.

La grandeur de la mission éducative doit être la priorité. L'accès à la connaissance, le développement des compétences et l'ouverture à l'esprit critique forment l'adulte et le citoyen de demain.

Sans emphase, c'est pourtant ce type de discours qui doit être opposé aux maigres propositions du projet Collège Ambition Réussite, aux alarmantes mesures de l'apprentissage précoce, aux questions que soulève la mise en place de la 3^{ème} découverte professionnelle, à la ridicule ponction d'une demi heure de cours dans les classes de 5^{ème} et de 4^{ème} en vue de les redistribuer, à l'oubli de l'importance de la scolarisation précoce des enfants issus de populations dites défavorisées.

La lutte contre l'échec scolaire et pour l'égalité des chances ne peut en aucun cas passer par le mépris des revendications de notre jeunesse, par l'imposition d'une politique sécuritaire, par la lente asphyxie du service public de l'éducation.

Nos jeunes descendent aujourd'hui dans la rue, c'est aussi pour s'insurger contre ce type de discours.

9. Actions et rentrée 2006

Les restrictions du budget 2006 de l'Éducation nationale ne répondent pas aux attentes des parents. Ainsi, la fermeture de classes augure de graves difficultés de fonctionnement pour la rentrée 2006/2007. La suppression de postes d'enseignants, d'administratifs et de surveillants, tandis que le gouvernement prétend donner priorité à la bataille de l'emploi, conduit à la dégradation de la vie collective dans de nombreux établissements scolaires. Dans le premier degré, la baisse de 12 postes d'enseignants ne permettra pas de faire face à l'accueil des élèves attendus. Dans le second degré, 50 à 60 suppressions de postes sont prévues dans notre académie. Au lieu de mettre à profit la baisse de la démographie scolaire (prévision de 200 écoliers en moins) en améliorant enfin les dispositifs de traitement de la difficulté scolaire, on opte pour de nouvelles restrictions de moyens. La suppression de postes d'enseignants du second degré aura des conséquences directes sur les dotations horaires globales.

Au niveau national, dans le primaire, les effectifs augmenteront de 42 700 élèves alors que 1 500 postes ont été supprimés. Dans le secondaire, c'est 32% de baisse des recrutements !

MOINS 22 POSTES POUR LES 602 ECOLES DES ALPES MARITIMES

Au menu du CDEN le 7 février : 22 fermetures dont 2 en élémentaire ZEP pour 12 ouvertures.

Fermetures en maternelle : *Henri Wallon* (Grasse), *Primevères* (Mandelieu), *Devens* et *Cabrières* (Mougins), *Sospel* (Sospel), *Daudet* (Valbonne)

Fermetures bloquées en maternelle : *Drap village* (Drap), *Mistral* (Mandelieu)

Fermetures en élémentaire : *Cap d'Antibes* (Antibes), *La Calade* et *Olivari* (Biot), *Daudet 1* (Cagnes/mer), *Bocca Nord 2* et *Maurice Alice 1* (Cannes), *Paul Eluard* (Carros), *Ricolfi* (Contes), *Saint-Martí*, *Gioue* (Mougins), *Saint-Charles* (Nice), *Saint-Roch2* (Nice), *Caucade* (Nice), *Jules-Ferry 2* (Nice), *Mantega* (Nice) et *Chagall* (Vence)

Fermetures bloquées en élémentaire : *Application Cimiez* (Nice), *les Oliviers* (Nice), *les Acacias* (Nice), *les Tilleuls* (Escarène), *Tourrettes-sur-Loup* (Tourrettes-sur-Loup), *école française à Vintimille*
Suppression de 3 postes d'Adaptation et Intégration Scolaire (**AIS**) dans les écoles de *Cougoussoles* (Cannet), *Toreille* (Vence) et *IME Berlioz* (Nice)

Ouvertures en élémentaire : Escragnoles, Félix (St Vallier), Villars/var, la Bollène vésubie, Beuil, Gambetta (Cagnes/mer), les Serraires (Colomars), Bon voyage, St Antoine Ginestière, Pasteur (Nice), la Turbie, Gattières

Ouvertures à suivre : Auber, Cimiez(nouvelle école à Brancolar) et Merle (Nice), Aspremont

Ouvertures en maternelle : Eluard (Carros)

Régularisation de poste ouvert l'année dernière : Bon voyage, Ariane manoir

Ouvertures à suivre : Centre (Beausoleil), Broussailles (Cannes), Cimiez Appl. (Nice)

Dans le second degré, à la prochaine rentrée, nous allons perdre 1,8% des moyens soit environ 60 professeurs alors que la baisse des effectifs élèves ne sera que de 1%.

La baisse de la DGH conduira à « un retrait saupoudrage » mais qui poursuivra la baisse de la qualité amorcée depuis 2002. Les projets d'établissements vont progressivement se vider de leur originalité et se recentrer sur les seuls enseignements obligatoires. Nous appelons les Conseils d'Administration à refuser d'adopter les répartitions de DGH proposées par les chefs d'établissement.

3^{ème} DECOUVERTE PROFESSIONNELLE

Une centaine d'élèves de 3^{ème} seront scolarisés en lycée Professionnel à la rentrée 2006.

Les lycées Pro concernés sont : Alfred Hutinel à Cannes, Pierre Sola à Nice, Francis de Croisset à Grasse et Paul Valéry à Menton. Les 3 heures de LV2 et les 3 heures d'option sont récupérées pour permettre la mise en œuvre des 6h de découverte professionnelle. Les élèves peuvent découvrir des activités professionnelles organisées par d'autres lycées Pro. Les élèves issus de ces classes ne sont pas prioritaires pour intégrer une 2nde Pro dans le lycée qu'ils auront fréquenté et passeront, à priori, par la procédure d'affectation habituelle. L'inspecteur d'académie n'exclue pas la possibilité pour ces élèves d'intégrer un 2nde générale bien qu'ils n'aient pas étudié une deuxième langue. A suivre...

Et encore : actuellement, 17 collèges publics et 2 collèges privés offrent l'option découverte professionnelle. L'inspecteur d'académie souhaite que cette option soit proposée par le maximum des 70 collèges des Alpes Maritimes.

La FCPE06 appelle les conseils locaux à exprimer leurs besoins et leurs exigences ; la réussite de tous les élèves est en jeu. Elle soutient les actions en cours, à l'école Mantéga à Nice, à l'école Internationale de Vintimille. Pour toutes les actions que vous souhaitez mener dans les écoles pénalisées, prenez contact avec le secrétariat au 04 93 88 50 00, et nous pourrions vous apporter notre soutien.

L'amélioration du service public de l'éducation au service de la réussite de tous les enfants est une priorité pour la réduction des inégalités.

ANALYSE POUR LA MATERNELLE - Maternelle en danger

Au palmarès des classes trop chargées nous avons : Une dizaine d'écoles à plus de 30 élèves, une dizaine d'écoles à plus de 29 élèves et plus de 30 écoles sont entre 27 et 28. Sur toutes ces classes, une seule classe de maternelle hors ZEP est proposée par l'IA à Beausoleil alors qu'au minimum 15 classes demanderaient à être étudiées en ouverture.

Mais quand nous avons - 12 de dotation et qu'il faut récupérer des postes, les priorités ne sont plus les mêmes. Dans les ZEP, les classes qui dépassent l'effectif de 25 font partie d'une étude pour ouverture, par contre la scolarité à 2 ans n'est pas une priorité, bien qu'elle est reconnue pour ses bienfaits.

- ZEP de l'Ariane sur 314 enfants scolarisés dans les 5 écoles en petite section 33% ont 2ans
- ZEP de Pasteur sur 229 enfants scolarisés dans les 4 écoles en petite section 13.5% ont 2ans
- ZEP de Carros sur 130 enfants scolarisés dans les 4 écoles en petite section 14% ont 2ans
- ZEP de Vallauris sur 328 enfants scolarisés dans les 4 écoles en petite section 6 % ont 2ans
- ZEP des Moulins sur 310 enfants scolarisés dans les 6 écoles en petite section 31% ont 2ans
- ZEP de Cannes sur 246 enfants scolarisés dans les 6 écoles en petite section 10% ont 2ans

La scolarisation des enfants de maternelle dans les classes uniques reste difficile. Les effectifs globaux, quant à eux, restent problématiques aussi bien dans l'arrière pays niçois que sur le littoral.

10. Conclusion

Cette année a été riche en événements et en rebondissements pour tous les administrateurs sur de nombreux plans :

Le CDPE 06 a connu un fonctionnement difficile en raison des attaques portées par certains administrateurs (anciens) et d'autres non élus au congrès de juin 2005 et cela avec la collaboration du NATIONAL.

Le CDPE 06 a toujours été pluraliste et fédérateur et nous revendiquons et défendons cette démarche. Malgré ces difficultés, nous remercions les administratrices et administrateurs pour leur courage, leur présence et leur engagement à l'animation du CDPE 06.

La rentrée 2006 s'annonce très difficile. Les retraits massifs de personnels enseignants et non enseignants conduiront à une dégradation du service public d'éducation.

Dans ce département, nous avons besoin d'être forts en actions, en revendications et en propositions. Nous avons besoin d'un large rassemblement des parents et non de division. Plus que jamais les bonnes volontés de tous les adhérents, de tous les conseils locaux, des administratrices et administrateurs actifs seront utiles pour défendre une ÉCOLE LAIQUE - GRATUITE - OBLIGATOIRE - ÉGALITAIRE

- Une école qui permette à chaque enfant de devenir élève, pour devenir citoyen
- Une école qui place, sans ambiguïté, l'enfant au centre du système éducatif
- Une école sans valeur marchande.

Ce rapport a été approuvé le 22 février 2006 en CA départemental. Il se place volontairement dans une FCPE forte de ses valeurs humanistes, fédérales et engagées.